

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2026-096

<u>Nombre de conseillers</u>	
En exercice :	23
Quorum :	12
Titulaires présents :	22
Suppléants présents :	0
(Avec voix délibérative)	
Pouvoirs titulaires :	0
Votants :	22
Pour :	22
Contre :	0

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 26 juin 2026 à 20H30

Le Conseil de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Porcherie sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET, Président.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : 18 juin 2026

PRESENTS : ALBIN Dominique, DE NEUVILLE Christine, DITLECADET Marc, DOUE Laurence, DUBOIS Jean-Louis, DUPONT Eric, DUPUY Pascale, GENESTE Stéphanie, LABRUNE Patrick, LACHAUD Jean-Luc, LATOUILLE Christian, LAVOREL Eric, LONGEQUEUE Jean-Paul, MADORE Catherine, MONTET Guy, PREVOST Stéphane, TRINDADE Fabien, QUINTANE Julien, REDON-SARRAZY Maryvonne, ROUX Sylvie, SAUTOUR Alain, VEYRIRAS Philippe.

PROGRAMME VOIRIE
2026 : LANCEMENT DE
LA CONSULTATION
D'ENTREPRISES

ABSENTE EXCUSEE :

- LHOMME-LEOMENT Jacqueline,

SECRETAIRE DE SEANCE : Stéphane PREVOST.

Monsieur le Président indique que le Programme voirie 2026 va être défini prochainement par la commission Voirie.

Il est proposé que la dévolution des travaux soit réalisée dans le cadre d'une procédure adaptée soumise aux articles L.2123-1 et R.2123-1.1° du code de la commande publique.

Cette opération comportera, comme les années précédentes, les deux lots suivants :

- Lot N°1 : Travaux sur dépendances.
- Lot N° 2 : Travaux sur chaussées.

A ce jour, le montant de la subvention qui sera allouée par le Conseil Départemental, au titre de l'enveloppe **GRVC 2026**, n'est pas connu.

L'exécution de ce marché devra comporter une clause sociale d'insertion et de promotion de l'emploi obligatoire.

Les modalités d'organisation de la consultation seront les suivantes :

- Mise en ligne de l'avis d'appel public à concurrence (AAPC) sur la plateforme Internet du **GROUPE CENTRE FRANCE** : www.centreofficielles.com

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20260625-2026-096-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

- Les entreprises souhaitant participer à la consultation devront obligatoirement adresser leurs offres au Président de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne :
 - Par dépôt, par voie électronique, sur le site de la plateforme de dématérialisation du **GROUPE CENTRE FRANCE** : www.centreofficielles.com
- Les critères d'attribution des marchés proposés :
 - **Pour le lot N°1 : Travaux sur dépendances :**
 - 10 % pour la valeur technique,
 - 90 % pour le prix des prestations.
 - **Pour le lot N°2 : Travaux sur chaussées :**
 - 25 % pour la valeur technique,
 - 75 % pour le prix des prestations.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **ADOpte** le programme de travaux proposé par le président de la communauté de communes,
- **DECIDE** que la dévolution des travaux se fera dans le cadre d'une procédure adaptée telle que décrite ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le président à lancer la consultation d'entreprises et à signer les marchés avec celles qui auront remis les offres les plus avantageuses en application des critères énoncés précédemment.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ A LA PORCHERIE, LE 25 JUIN 2026

**Le Président de la Communauté
de Communes : Marc DITLECADET**

**Le Secrétaire de séance :
Stéphane PREVOST**



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20260625-2026-096-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026